

Déclarations liminaires: SNALC /UNSA / Sud / FO / FSU .

**Intervention du DASEN suite aux déclarations :**

Il se dit attaché au dialogue social, à l'écoute. Attaché à la qualité du service d'éducation. Il explique son approche à la recherche d'un équilibre départemental. Travail pré-établi par les services du Rectorat puis affinement sur une marge qui équivaut à 1%.

Regard attentif sur REP+ et REP, mais pas seulement. L'accompagnement académique prend en compte les choix adoptés (heures fléchées ou non : comme langues et culture régionale, et plus de soutien aux dispositifs bilangues = une vraie discussion).

Sur la question des CA avant CTA de repli abordée : le DASEN sera vigilant au calendrier l'an prochain. Le SNALC rappelle que cela se produit depuis au moins de 2 ans.

**Analyse du SNALC :**

**Heures de bilangues de continuité disparaissent bel et bien. Si les établissements veulent les maintenir, il faut prendre les heures sur la marge.**

507h = dotation départementale à redistribuer dans l'accompagnement dit académique.

L'IPS (Indice Positionnement Social) : cumul d'indicateurs différents (diplômes des parents dont mère, rapport culturel des familles...) qui serait plus précis et objectif que PCF. Notion de cumul de difficultés auquel Mr le DASEN a essayé de répondre pour les ajustements.

Le DASEN explique que les moyens sont alloués aux structures, et pas en fonction du H/E (le H/E est un indicateur mais pas le plus significatif pour l'administration).

Pour la rentrée 2019 : 17 établissements ont H/E qui baisse par rapport à 2018 (à période semblable = avant CTSD) sur plus de 80. Cette baisse s'explique souvent par la bilangue. Parfois baisse du nombre des élèves par division / + ou - 1 division.

Le DASEN reconnaît qu'il n'y a pas eu d'explicitations concrètes de la répartition aux CE (en fonction de l'IPS : groupes d'établissements en surveillance, mais pas seulement car cadrage REP/REP+, certains sont sortis du réseau...). Petits établissements ou 3h de marge dans la structure pour 8 divisions, ce n'est pas la même chose que 3h sur 30 divisions.

**Toutes les demandes d'audience sollicitées seront honorées.**

Pour le DASEN, la marge doit bénéficier plus aux élèves qu'aux postes des enseignants. Il y a un équilibre entre les deux mais c'est d'abord pour les élèves. Il explique que les situations et contextes différents ont été pris en compte.

Un effort plus important (taux HSA plus important ; non déclenchement d'1 division) a été demandé aux établissements qui dans positionnement social sont moins en difficulté.

507 heures = marge pondérée en fonction de la taille du collège (à IPS égaux).

**Bilangues non fléchées y compris de continuité. A chaque fois qu'il y a une logique d'option, cela favorise les établissements les plus favorisés.**

**Analyse du SNALC :**

Constat global = perte d'heures ! Des exemples concrets à sortir du tableau des REP / REP+ perdent aussi ces heures qui ne profitent pas qu'aux établissements dont la population est plus favorisée.

Marge des établissements « classiques » se réduit comme peau de chagrin.

**Phase des ajustements en juin. Certains secteurs ont des effectifs qui sont mouvants et on ne peut pas encore ouvrir de division.**

**Le rectorat annonce être en contact permanent avec les Chefs d'établissement pour décider de cette répartition HP/HSA. Il y aura encore des arbitrages à faire.**

#### Cas particuliers :

- Certains collèges sont sur risque de dépassements de seuil : **Ambrussum** (Lunel), **Henri IV** et **Paul Riquet** (Béziers). Pour Ambrussum : il y avait engagement du recteur précédent pour que l'établissement reste à 27 par division pendant 5 ans.

- Collèges des **Garrigues, Simone Veil**... au dessus du seuil pour ouvrir des classes.

- Collège **V. Hugo** (Sète): le DASEN répond aux élues du SNALC qu'il est très attentif à ce sujet. Situation sur laquelle il y a une veille. H/E augmente (même si ce n'est pas le plus critère le plus décisif il est important). Cumul des difficultés et de publics différents. Il est encore trop tôt pour que l'on traite la situation de façon définitive mais le DASEN est ouvert à une audience. La visite des IG était une Mission sur l'autonomie des établissements et n'était pas liée aux mauvais résultats aux examens.

- dans les UPE2A : les postes sont dotés à part, mais les élèves sont comptés dans les effectifs.

- **Villeneuve les Maguelonne** : -9h poste, en HG 5HSA / BMP 6h pour un collègue. Difficile de comprendre la logique sous-jacente pour les personnels, le DASEN en convient.

- **Poussan** : 6/7 collègues concernés par BMP alors que HSA absorbées par leurs collègues de discipline... le SNALC dénonce là encore une logique d'économies, au détriment de la stabilité des équipes.

- Collège **Joffre** : 1000 élèves. Question de la création d'un collège à Port Marianne. Le terrain a déjà été acheté par le conseil départemental. Mais le projet est pour l'instant repoussé car le collège des Aiguères notamment est en sous effectifs (mauvaise réputation) : le nb de places d'accueil disponibles équivaut à 1 collège moyen à l'heure actuelle. Cela freine le Conseil Départemental, qui en conséquence ne veut plus engager des dépenses pour un nouveau collège (dans l'immédiat en tout cas).

Le DASEN affirme que les temps d'occupation ne sont pas les mêmes selon jours et horaires dans la semaine (lundi matin et vendredi après-midi, moins de cours que les mardis et jeudis par exemple) et les collèges ont encore des places vacantes sur le Montpelliérain.

- ULIS : création de 6 ou 7 ULIS sur le département. Pérols serait en demande. Positionnement en fonction des besoins identifiés. Configuration s'appréhende de manière globale dans le parcours, avec les enseignants référents... Il y en aura une à St Gély + 5 collèges + 1 lycée.

- Cazouls les Béziers : effets de seuil également, + ULIS en implosion.

- Saint-Gervais / Saint-Pons : SEGPA conjointe mais pb de transport en mi-journée. Plateau technique de Segpa à l'identique de St Pons pour enseignement professionnel. Investissement pérenne.

- question sur la dotation en IMP par établissements : elle sera plus tardive. Le DASEN est très intéressé par leur distribution, il veut comprendre la cohérence globale.

- Chorale : 1HP + 36 HSE que l'enseignant place comme il le souhaite selon les projets. C'est ce qui est préconisé.

- mission TICE : tout cas de figure possible (HP / HSA / HSE / IMP). L'administration conseille plutôt la rémunération sous forme d'IMP. En tout cas le Conseil pédagogique et le CA en sont décideurs.

#### **Vote de la Répartition : 10 votes contre à l'unanimité**

Le CTSD de repli aura lieu le 11 février 14h.

snalc

snalc

snalc

snalc